

VILLE DU HAVRE

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

2026 constitue le dernier exercice budgétaire de la mandature 2020-2026.

Cette mandature aura connu une succession de crises qui auront tour à tour impacté et menacé l'activité municipale :

- D'abord en raison de la pandémie de COVID 19. Normes sanitaires et accompagnement de publics fragiles, fragilisés ou isolés auront marqué cette période et restent d'ailleurs en partie d'actualité ;
- Ensuite la guerre en Ukraine suivie d'une forte inflation, notamment énergétique, et de pénuries en matières premières. A cet égard, l'énergie coûte à la Ville environ 40 % plus cher qu'avant l'offensive russe malgré une très bonne maîtrise de nos approvisionnements via un regroupement d'achat coordonné par la Communauté urbaine. D'autres conséquences de l'inflation sont désormais intégrées dans le budget comme les hausses sur les denrées, l'informatique, les assurances ou certains marchés de travaux ou de fournitures...
- Enfin, la situation des finances publiques de l'Etat inquiète désormais les recettes de la Ville, juste après une période inédite d'inflation qui a affecté ses dépenses.

Dans ce contexte incertain, le budget primitif (BP), acte de prévision et d'autorisation budgétaire, fixe les orientations de la collectivité. Ces orientations visent à adapter l'action municipale aux circonstances sans dévier des engagements de mandat.

Des engagements de mandat tenus grâce à des marges de manœuvre rendues possibles par un net désendettement.

Ces engagements de mandat constituent une boussole de l'action municipale, et toujours au BP 2026, à travers notamment :

- La stabilité des taux communaux sur la taxe foncière et des tarifs de cantine.

Quand ces engagements avaient été pris, toutes ces crises n'étaient bien sûr pas encore connues. Ni les dépenses contraintes nouvelles pour faire face à l'inflation, ni les contributions exigées pour contribuer au redressement des comptes publics.

Et pourtant, depuis 2009, les taux communaux restent stables avec une revalorisation législative des bases nettement moins dynamique que ces dernières années en raison du reflux de l'inflation.

L'inflation retenue par la loi est celle du mois de novembre de l'année précédente soit une estimation de 1,0 % qui s'appliquera pour 2026 contre 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023.

De même dans les cantines, où les denrées ont augmenté et où la Ville a choisi de préserver son mode de production des repas par des cuisiniers municipaux qui élaborent leurs repas dans un souci de qualité des produits et des apports nutritifs nécessaires à la santé et à la croissance de nos quelque 11 000 rationnaires.

- Une vigilance sur les dépenses de fonctionnement malgré la priorité donnée à l'entretien des espaces publics et à l'éducation.

Depuis le BP 2024, un effort a été décidé afin d'accorder des moyens supplémentaires à ces enjeux. Concrètement, le plan Le Havre Ville propre a vu le jour dès 2024 et représente environ 1,5 million d'euros chaque année. Concernant la politique publique éducation, des crédits supplémentaires ont d'ores et déjà été affectés l'an passé, spécialement pour les temps méridiens et périscolaires.

En 2026, près d'1,3 million d'euros de dépenses nouvelles seront proposées en faveur de l'éducation et viendront s'ajouter aux 1,3 million déjà ajoutés aux BP 2024 et 2025. Ces nouveaux crédits seront affectés à des renforts dans les écoles - ATSEM, aides de cuisine et agents d'entretien - et à l'acquisition de meilleurs matériels. Ainsi, 2,6 millions d'euros supplémentaires auront été affectés - entre 2023 et aujourd'hui - à l'éducation.

Toutes politiques publiques confondues, l'évolution des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de + 2,0 % en 2026. Une augmentation également liée aux coûts d'entretien et de fonctionnement de notre patrimoine, à l'inflation persistante dans certains secteurs et à l'organisation des élections municipales.

Concernant l'endettement, la collectivité s'est adaptée à la hausse des taux d'intérêt en renégociant dès 2022 des emprunts à taux variable et en diminuant son encours de dette de 257 millions d'euros fin 2019 à 141 millions attendus pour la fin de l'année 2025. A ce titre, aucun emprunt nouveau significatif n'a été mobilisé depuis 3 ans alors que les taux d'intérêts augmentaient. Cette gestion active de la dette permet d'en maîtriser la charge sur le budget, c'est-à-dire le paiement des intérêts des emprunts aux organismes bancaires.

Cet effort de désendettement permettra d'économiser environ 3,5 millions d'euros en 2026 uniquement sur le paiement de ces intérêts. Avec une capacité de désendettement de 2,9 années au compte financier unique 2024 voté en juin dernier, la Ville du Havre affiche désormais des ratios d'endettement inférieurs à la moyenne de la strate.

- La poursuite des projets d'investissement pour améliorer le cadre de vie.

L'adoption du programme pluriannuel d'investissement (PPI) du mandat prévoyait des projets de transformation du territoire. Au fil du temps, de nouveaux projets – comme la résorption des décharges de Dollemard – l'ont complété.

Les dépenses d'équipement consacrées au financement par la Ville de ces projets atteindront à nouveau un point haut en 2026 pour achever la livraison d'un certain nombre de bâtiments et restaurer le patrimoine existant. Ainsi, les dépenses d'équipement devraient atteindre 71,9 millions d'euros en 2026 contre 68,2 millions d'euros en 2025. Il s'agit en particulier : de la résorption des décharges de Dollemard, de la rénovation de la piscine de Cauciauville, de la création du centre

d'expositions Antoine Rufenacht, de la rénovation de l'école Jehan de Grouchy, de la rénovation de l'école Paul Bert, de la reconstruction du gymnase Edouard Vaillant...

Le BP 2026 s'inscrira donc dans cette dynamique : pas de hausse sur la fiscalité ni des tarifs de cantines, priorité donnée à l'entretien des espaces publics et à l'éducation, maîtrise de l'endettement et financement des projets de transformation du territoire. Des objectifs rendus possibles par une situation financière saine comme le montrent les derniers ratios financiers du compte financier unique 2024.

Une santé financière satisfaisante

La Ville du Havre affiche des ratios financiers satisfaisants grâce à une discipline de long cours.

Tout d'abord, par un cadrage budgétaire strict pour adapter l'évolution des dépenses à celle des recettes. Ainsi, la progression des dépenses est encadrée avec pragmatisme pour en garder la maîtrise.

Bien sûr la maîtrise de l'endettement dont les effets positifs ne sont plus à démontrer.

La stratégie d'attractivité économique a permis d'accueillir, notamment, de nouvelles entreprises, comme Gamesa, dont la taxe foncière contribue aux ressources de la Ville.

Enfin, la mobilisation de cofinancements auprès de collectivités, de l'Etat, de l'Union européenne, de mécènes ou de divers organismes publics ou parapublics. Pour donner une illustration, la Ville du Havre devrait inscrire environ 21 millions de recettes d'investissement au BP 2026 liées aux subventions à percevoir. A ces sommes, correspondent une volonté politique et une organisation interne orientée vers la mobilisation de ces leviers de financement au bénéfice du territoire.

Des options budgétaires prises sans projet de loi de finances en escomptant une nouvelle contribution de la Ville au redressement des comptes publics

Pourtant, cette santé financière est menacée par les incertitudes sur le projet de loi de finances pour 2026.

Ces incertitudes avaient commencé l'année dernière. Le Gouvernement avait fait connaître à l'automne une série de mesures impactantes pour nos équilibres budgétaires. Ces annonces – à contretemps du calendrier budgétaire municipal – représentaient à la même période qu'aujourd'hui près de 9,5 millions d'euros en baisse de recettes ou hausse de dépenses.

Ces 9,5 millions d'euros ont alors été inscrits au BP 2025, dégradant sensiblement les équilibres financiers de la ville, et notamment l'épargne brute réduite à 24 millions d'euros. En fait, ne sachant la postérité de ces annonces, le BP 2025 maintenait l'intégralité des crédits initialement prévus sur les différentes politiques. La collectivité se réservait la possibilité d'ajustements ultérieurs si nécessité.

Ces ajustements se sont avérés inutiles après l'adoption de la loi de finances du 15 février 2025 qui a permis de rétablir l'épargne à 29,7 millions d'euros dans le cadre du budget supplémentaire 2025.

Cette année, la situation est peut-être encore plus difficile à appréhender. Le projet de loi de finances (PLF) n'a été présenté que le 14 octobre dernier et les discussions restent en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Sur le modèle de l'année dernière, il est proposé de ne pas affecter les moyens consacrés aux politiques publiques et de dégrader ponctuellement les ratios financiers de la ville dans l'attente des décisions définitives du Parlement.

Pour rappel, le gouvernement Bayrou prévoyait une contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de 5,2 milliards d'euros contre 2,2 milliards d'euros dans le cadre de la loi de finances définitive de l'an passé. Cet effort pourrait être ramené à 4,6 milliards d'euros dans le cadre du PLF 20226 mais reste malgré tout très significatif. D'autant qu'il faut y ajouter 1,4 milliard d'euros au titre de la hausse des cotisations patronales retraite et la baisse de crédits ministériels dont le Fonds vert (en baisse de 500 millions d'euros).

En ce qui concerne la Ville du Havre, il convient de retenir les éléments suivants :

- La contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) s'élèverait à 0,93 million d'euros en 2026 contre 0,32 million d'euros en 2025 ;
- L'Etat envisage de réduire de 25 % la compensation qu'il a mis en place en contrepartie de l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (baisse de la taxe foncière). Le produit de cette compensation est important pour notre territoire industriel, la perte pour 2026 est budgétée par prudence à hauteur de 4,3 millions d'euros ;
- L'Etat envisage également de supprimer la compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles et cercles de jeux dont le produit est de 0,2 million d'euros pour la ville.

Soit une contribution estimée sur les recettes de la ville à l'effort de redressement des comptes publics de l'ordre de 5,4 millions d'euros.

La hausse des cotisations patronales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) représente quant à elle un surcoût de 1,95 million d'euros pour 2026 (en plus de la hausse de 2,6 millions d'euros appliquée en 2025 et des deux nouvelles hausses de 1,95 million d'euros qui interviendront en 2027 et 2028).

En intégrant donc une contribution nouvelle de 7,35 millions d'euros - dont 5,4 millions de mesures nouvelles pour 2026 et 1,95 million de hausses de cotisation CNRACL – l'épargne brute du BP 2026 afficherait un niveau inférieur à la cible de 30 millions d'euros, soit 26,6 millions. Cependant, ce montant serait en hausse par rapport à celui du BP 2025 (24 millions d'euros).

Ces orientations budgétaires traduisent une volonté de préserver et poursuivre l'action municipale, dans un contexte incertain, en s'appuyant sur une situation financière saine et un net désendettement de la collectivité.

Ces différents éléments sont expliqués plus en détail dans le cadre de ce rapport.

1. Le contexte d'élaboration du budget 2026

1.1 Les principales données économiques

Pour l'ensemble des collectivités, l'année 2025 suit la trajectoire classique d'une fin de mandat municipal, combinant une évolution de la pression fiscale quasiment nulle ainsi que l'achèvement des projets d'investissement et un fort ralentissement de l'inflation. On constate également un accroissement des dépenses locales consacrées à la transition écologique. Enfin, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques pèse sur les budgets locaux.

La croissance est faible mais demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2ème trimestre en rythme instantané après + 0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3ème trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025.

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible : sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois de l'INSEE, les prix à la consommation augmenteraient de 1,2 % en septembre 2025, après + 0,9 % en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier. L'inflation estimée en 2026 par l'INSEE est de 1,7 %.

Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre.

Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension. Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.¹

¹ Source : Note de conjoncture de la Banque Postale

1.2 Le projet de loi de finances pour 2026 :

Le 15 juillet dernier, les premiers arbitrages budgétaires avaient été présentés correspondant à un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025. L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, soit 13 % de l'effort global.

Le 14 octobre le projet de loi de finances 2026 a été présenté au Conseil des ministres, l'effort attendu des collectivités serait moindre que celui présenté précédemment, à hauteur de 4,6 milliards d'euros.

Entre autres mesures, celles qui auront un impact direct sur la ville sont les suivantes.

Le DILICO est reconduit, à hauteur de 2 milliards d'euros, soit le double du montant du PLF 2025. Aussi, la part des communes dans le dispositif augmente de 188 % (passant de 250 millions d'euros à 720 millions d'euros). Les modalités du versement du DILICO aux collectivités contributrices évoluent également : celui-ci passe de 90 % à 80 % étalé sur une durée de 5 ans et non plus de 3 ans. La condition de ce versement repose sur l'évolution constatée des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des collectivités :

- Si cette évolution ne dépasse pas celle du PIB, le versement est opéré pour tous les contributeurs ;
- Si l'évolution est entre le PIB et le PIB + 1 %, le versement est individualisé : intégral si l'évolution des dépenses de la commune est inférieure ou égale au PIB, pondéré si entre le PIB et le PIB + 1%, nul au-delà ;
- Si l'évolution de l'ensemble des collectivités est supérieure au PIB + 1 %, il n'y a aucun versement.

Le PLF annonce un recentrage des dépenses éligibles au FCTVA (fond de compensation de la TVA) aux seules dépenses d'investissement et en mettant fin au remboursement sur l'année pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'économie pour l'Etat serait de 0,7 milliard d'euros. L'impact pour la ville est estimé à 0,1 million d'euros.

L'Etat prévoit de maintenir la réduction de la compensation de l'abattement de 50 % de taxe foncière sur les établissements industriels. Celle-ci serait de 25 % contre 30 % annoncé en juillet. La réduction intégrera la dynamique des bases observée sur 2026.

De plus, il envisage de supprimer la compensation qu'il a mis en place lorsqu'il a décidé de supprimer l'impôt sur les spectacles et cercles de jeux.

S'agissant des dotations d'investissement, le PLF prévoit de les revoir à la baisse en 2026. Les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » baissent ainsi de 152 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE). Par ailleurs, le Fonds vert, déjà diminué l'an dernier, est encore réduit de 500 millions d'euros. Son enveloppe est portée à 650 millions d'euros, contre 1,150 milliard d'euros.

Le montant de la DGF sera quant à lui gelé en valeur.

2. Les principaux facteurs d'évolution pour le BP 2026

2.1 Le produit fiscal

2.1.1 Des bases qui restent dynamiques, une revalorisation plus faible

La revalorisation physique des bases est relativement dynamique au Havre ces dernières années.

Au total, la dynamique des bases, comportant les bases nouvelles et le retour à imposition totale des locaux exonérés, produirait 2,1 millions d'euros de recettes supplémentaires (hors inflation) entre 2025 et 2026 (dont une partie a déjà été prévue au BP 2025).

La Ville continuerait à percevoir en 2026 le produit de la taxe foncière de la centrale thermique (5,5 M€).

Parallèlement, la Ville bénéficie de l'indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases fiscales, estimée à 1,0% en 2026, contre 1,7% pour 2025.

2.1.2 Des recettes impactées par la contribution au redressement des comptes publics

Conformément aux éléments exposés ci-dessus, la contribution de la ville au dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) s'élèverait à 933 000 euros en 2026 contre 325 000 euros en 2025. Cette estimation correspond à la hausse de la part des communes dans le dispositif (+ 188 %) prévue par le PLF et variera en fonction du positionnement de la ville par rapport à la moyenne des autres communes sur les deux indicateurs pris en compte : le potentiel financier par habitant et le revenu moyen par habitant.

De même, l'Etat envisage de réduire de 25 % la compensation qu'il a mis en place en contrepartie de l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (baisse de la taxe foncière). L'impact pour la ville en 2026 serait de l'ordre de 4,3 millions d'euros.

Enfin, la perte de la compensation de la suppression de l'impôt sur les spectacles et cercles de jeux s'élève à 194 730 euros.

Soit une contribution potentielle totale à l'effort de redressement des comptes publics de l'ordre de 5,4 millions d'euros en 2026.

2.2 Quelques éléments plus favorables

Les taux d'intérêts sont relativement stables après avoir baissé l'an dernier ; on retrouve ainsi des conditions financières permettant de limiter la hausse des frais financiers. A cela s'ajoute la baisse de l'encours de dette de ces dernières années. Par conséquent, les frais seront en baisse de 2,1 millions d'euros entre le BP 2025 et le BP 2026, compte tenu des emprunts qui seraient réalisés en 2026.

L'inflation reviendrait à un niveau faible, ce qui permettra de limiter la hausse de nos dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les coûts énergétiques sont désormais connus et fixés pour 2026, entraînant une baisse de prévision de 1,3 millions d'euros sur les dépenses de fluides.

2.3 L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes des services sont dynamiques et augmentent de 8,8 % ; les subventions de fonctionnement sont en légère baisse (- 0,6 %) en raison de la subvention versée en 2025 au GIP un été au Havre pour l'organisation des Grandes Voiles (l'évolution est de + 1,4 % hors cette subvention). La subvention au centre communal d'action sociale est revalorisée de 4,0 %.

Les dépenses de personnel permanent augmentent de 2,7 millions d'euros soit + 2,1 % en raison de la hausse des cotisations patronales retraite (CNRACL), de l'intégration des 26 salariés de la crèche Emmi Pickler et de la création de 22 postes liés aux équipements nouveaux et au développement des politiques publiques (muséum, bibliothèque Queneau, réorganisation de la direction Education...).

Le personnel non permanent progresse de 1,65 millions d'euros (+ 13,7 %) en raison principalement de la création du pool de remplaçants de la direction de l'Education (1,0 M€), les remplacements liés aux ouvertures d'équipement (0,4 M€) et le développement de l'accueil des enfants handicapés dans les crèches (0,1 M€).

Les heures supplémentaires sont également dynamiques (+ 0,3 M€ soit + 23,6 %) en raison de l'organisation des élections municipales.

Enfin, la mise en œuvre obligatoire de l'aide complémentaire santé représente un coût supplémentaire de 0,2 million d'euros.

Les charges de personnel toutes dépenses confondues atteignent donc 149 millions d'euros, soit 63 % des dépenses de fonctionnement (*hors autofinancement*), en hausse de 4,9 millions d'euros par rapport au BP 2025.

3. L'équation budgétaire 2026 :

3.1 Les principales données budgétaires

3.1.1 Le budget de fonctionnement de la collectivité

Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement au compte financier unique de 2019 à 2024 (budget principal) se présente ainsi :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2023/2024
Impôts directs	110,3	111,2	108,6	111,9	120,4	126,7	5,2%
Dotations Etat	58,5	58,7	63,6	65,0	68,1	70,1	2,9%
Dotations communautaires (CODAH)	18,2	16,5	37,6	37,1	43,1	49,1	14,1%
Recettes fiscales (hors impôts locaux)	11,2	9,9	16,7	16,5	17,2	17,3	0,9%
Recettes diverses	40,2	31,2	11,0	13,0	11,5	10,7	-6,8%
Total	238,3	227,4	237,4	243,4	260,2	274,0	5,3%

Hors contribution au redressement des finances publiques (DILICO, baisse de la compensation de l'abattement de taxe foncière sur les locaux industriels), l'évolution des recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 est estimée à + 2,7 %. Le montant global des recettes de fonctionnement serait de l'ordre de 269,8 millions d'euros répartis de la manière suivante (en M€) :

	2025	variation BP/BP	2026	Part	Ecart
Impôts locaux	126,1	<i>1,5%</i>	128,0	48%	1,9
Dotations de l'Etat	70,2	<i>2,2%</i>	71,8	27%	1,6
Recettes non fiscales	38,7	<i>9,5%</i>	42,3	15%	3,6
Dotations communautaires	17,2	<i>1,2%</i>	17,3	6%	0,1
Impôts indirects	10,3	<i>0,3%</i>	10,4	4%	0,1
	262,5	2,7%	269,8		7,3

Au BP 2025, la contribution au redressement des finances a été affectée techniquement à hauteur de 5,1 millions d'euros sur le produit des impôts locaux soit un montant voté de 121 millions d'euros. Pour permettre une comparaison à périmètre constant, le produit rappelé ci-dessus n'intègre pas cette baisse et celle-ci a été réaffectée en dépenses.

Pour 2026, la contribution est provisionnée en dépenses (atténuations de recettes) à hauteur de 5,4 millions d'euros dans l'attente des termes définitifs de la loi de finances.

Le contexte actuel des finances publiques conduit à être prudent. Aussi, dans l'hypothèse d'un gel de la dotation globale de fonctionnement au niveau national, il est prévu une hausse de 0,6 million

d'euros grâce à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Le reste de l'évolution correspond aux montants notifiés en 2025 par rapport au BP.

En ce qui concerne le produit des impôts locaux, l'évolution des valeurs locatives, indexée sur l'inflation harmonisée (inflation calculée au niveau de la zone euro) constatée en novembre, est estimée à ce stade à seulement 1,0 %, en raison de la forte baisse de l'inflation constatée depuis l'été.

Les recettes des impôts indirects et les recettes non fiscales sont actualisées des produits constatés en 2024 et 2025. Les droits de mutation à titre onéreux sont stables dans le contexte d'un marché immobilier atone.

Les tarifs des cantines scolaires sont inchangés conformément à notre engagement.

La ville du Havre maintient son engagement de ne pas augmenter ses taux d'imposition comme le traduit l'évolution du taux communal depuis 2009. Les taux sont identiques pour la 18ème année consécutive :

	2009	2026	Evolution sur la période
Taxe d'habitation (uniquement les résidences secondaires et locaux vacants depuis 2021)	19,84%	19,84%	0%
Taxe sur le foncier bâti communal (avant réforme)	29,00%	29,00%	0%
Taxe sur le foncier bâti départemental (avant réforme)		25,36%	
Taxe sur le foncier bâti communal (après réforme)		54,36%	
Taxe sur le foncier non bâti	27,50%	27,50%	0%

Les dépenses de fonctionnement :

L'évolution des dépenses de fonctionnement au compte financier unique de 2019 à 2024 (Budget principal) se présente ainsi :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Frais de personnel	125,6	124,8	128,2	129,5	133,0	136,3	2,4%
Activités des services	43,4	40,7	42,3	43,0	54,4	51,9	-4,7%
Subventions et participations	24,7	23,3	23,4	21,1	22,7	22,8	0,2%
Prélèvements sur recettes	3,2	2,9	2,9	2,9	2,5	2,5	0,0%
Intérêts de la dette	5,5	4,6	4,2	4,3	5,5	5,2	-4,6%
Total	202,3	196,1	201,0	200,8	218,1	218,6	0,2%

En ce qui concerne l'ensemble des collectivités, en 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,9 % après une hausse de 5,8 % en 2022. Pour le bloc communal et EPCI à fiscalité propre, cette hausse est de 4,2 %. Les frais de personnel sont en hausse, tous niveaux de collectivité

confondus, de 4,4 %.² Pour la ville, la hausse modérée des dépenses totales de fonctionnement et la baisse des dépenses d'activités des services entre 2023 et 2024 s'explique par la baisse des dépenses de fluides liées au reflux des prix de l'énergie.

Le montant prévu des dépenses de fonctionnement, hors impacts du projet de loi de finances, serait de l'ordre de 237,8 millions d'euros en 2026, en hausse de 1,9 % par rapport à 2025, hors épargne brute. L'évolution des dépenses de fonctionnement, en intégrant la contribution au redressement des finances publiques en 2025 et 2026, serait de 4,7 millions d'euros.

A noter que ce budget intègrerait le maintien des subventions de fonctionnement aux associations, la mise en œuvre de la réorganisation de la direction de l'Education, notamment la création d'un pool de remplaçants volants pour 1 million d'euros.

Les hausses ciblées du budget de fonctionnement comprennent la subvention au CCAS (+ 0,3 M€), le renforcement de la maintenance courante et de l'exploitation des bâtiments, cimetières et matériels (0,7 M€), les besoins en personnel non permanent (0,65 M€) et l'organisation des élections municipales 2026 (0,45 M€).

	2025	variation BP/BP	2026	Part	Ecart
Personnel	144,1	3,4%	149,0	63%	4,9
Activité des services municipaux	55,5	2,8%	57,1	24%	1,5
Dont fluides	15,0	-8,6%	13,7	6%	-1,3
Dont autres	40,5	7,0%	43,3	18%	2,8
Subventions, participations	22,9	-0,4%	22,8	10%	-0,1
Frais financiers	6,6	-31,8%	4,5	2%	-2,1
Fonds de péréquation	2,2	6,8%	2,4	1%	0,2
Réserve	2,0	0,0%	2,0	1%	0,0
TOTAL	233,4	1,9%	237,8		4,4
Provision effort + DILICO	5,1		5,4		0,3
TOTAL avec effort + DILICO	238,5	2,0%	243,2		4,7

L'évolution des effectifs :

Depuis 2016, l'évolution moyenne des effectifs permanents est en baisse en raison principalement des transferts à l'établissement public de coopération intercommunale : en 2016, 220 agents ont été transférés à la CODAH dans le cadre de la création de services communs et en 2019, 133 agents ont été transférés à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences lié à sa création.

Le nombre d'agents permanents présents au 31 décembre 2024 est de 2 723 soit 2 610 équivalents temps complet, en hausse de 0,2 % par rapport à 2023.

² Sources : Rapport OFGL 2025

La masse salariale :

La masse salariale par catégorie et par filière se présente ainsi en 2024 :

	Nette	Rémunération principale	Régime indemnitaire	Primes, indemnités et heures supplémentaires (A)	Part du régime indemnitaire	Part des primes, indemnités et heures supplémentaires
A	12 513 886 €	11 492 672 €	3 799 573 €	26 085 €	24,8%	0,2%
B	12 347 939 €	12 104 859 €	2 981 633 €	60 345 €	19,7%	0,4%
C	43 392 933 €	43 291 304 €	8 483 374 €	1 466 445 €	15,9%	2,8%
TOTAL	68 254 758 €	66 888 836 €	15 264 581 €	1 552 875 €	18,2%	1,9%

	Nette	Rémunération principale	Régime indemnitaire	Primes, indemnités et heures supplémentaires	Part du régime indemnitaire	Part des primes, indemnités et heures supplémentaires
ADMINISTRATIVE	17 858 200 €	17 150 987 €	4 564 528 €	150 965 €	20,9%	0,7%
ANIMATION	3 739 194 €	3 709 947 €	852 621 €	31 455 €	18,6%	0,7%
CULTURELLE	5 181 235 €	5 298 084 €	1 034 153 €	45 133 €	16,2%	0,7%
MEDICO-SOCIALE	2 420 289 €	2 438 517 €	542 260 €	1 123 €	18,2%	0,0%
POLICE MUNICIPALE	2 808 237 €	2 228 020 €	891 120 €	254 278 €	26,4%	7,5%
SOCIALE	3 532 808 €	3 702 475 €	633 735 €	24 488 €	14,5%	0,6%
SPORTIVE	692 259 €	677 233 €	173 692 €	3 640 €	20,3%	0,4%
TECHNIQUE	32 022 535 €	31 683 574 €	6 572 471 €	1 041 794 €	16,7%	2,7%
TOTAL	68 254 758 €	66 888 836 €	15 264 581 €	1 552 875 €	18,2%	1,9%

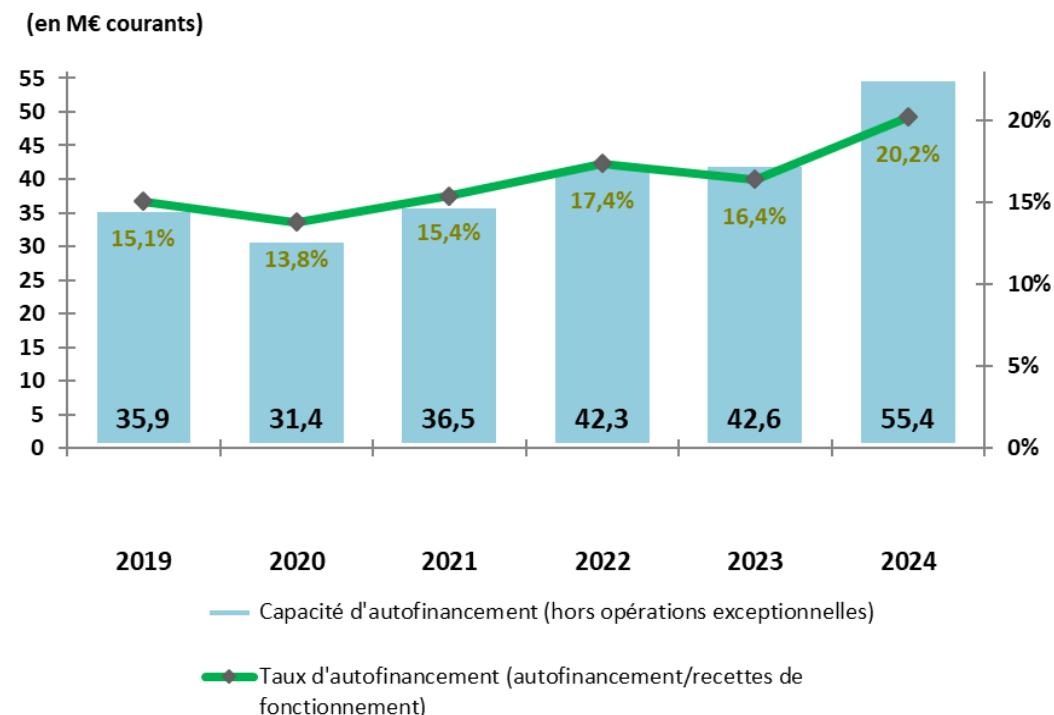
Les données relatives aux avantages en nature et sur le temps de travail sont présentées dans l'annexe 1.

3.1.2 L'épargne brute

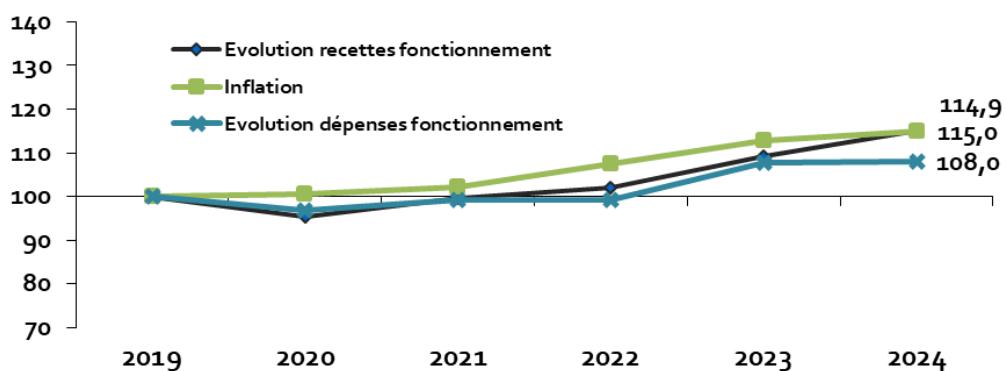
L'autofinancement est l'excédent de fonctionnement servant à financer une partie des dépenses d'investissement. Après une hausse de 2017 à 2019, on observe une baisse en 2020 liée au contexte sanitaire, puis une nouvelle hausse de 2021 à 2025. L'autofinancement moyen sur la période 2019-2024 s'élève à 40,7 millions d'euros et traduit l'amélioration de la situation financière de la ville.

L'autofinancement 2025 est estimé à un montant de l'ordre de 50 millions d'euros.

L'évolution de l'autofinancement constatée au compte financier unique de 2019 à 2024 se présente ainsi :



L'évolution de l'inflation, des dépenses et des recettes de fonctionnement (base 100 : 2019) :



L'évolution des principaux ratios constatée de 2019 à 2024 et estimée de 2025 à 2026 :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Epargne brute	35,5	31,2	36,8	42,3	42,6	55,4	50,0
Remboursement du capital de la dette	25,1	23,6	22,9	21,8	20,7	20,4	19,1
Epargne nette	10,4	7,6	13,9	20,5	21,9	35,0	30,9
Remboursement du capital de la dette par la CU	3,5	0,8	1,0	0,9	1,1	1,8	1,7
Epargne nette retraitée	13,9	8,4	14,9	21,4	23,0	36,9	32,6

* Dont les opérations exceptionnelles

L'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Pour le BP 2026, l'épargne brute prévisionnelle s'élèveraient à 26,6 millions d'euros et l'épargne nette à 8,7 millions d'euros.

Sans l'impact du projet de loi de finances, l'épargne brute estimée au BP 2026 serait de 32,1 millions d'euros et l'épargne nette de 15,6 millions d'euros.

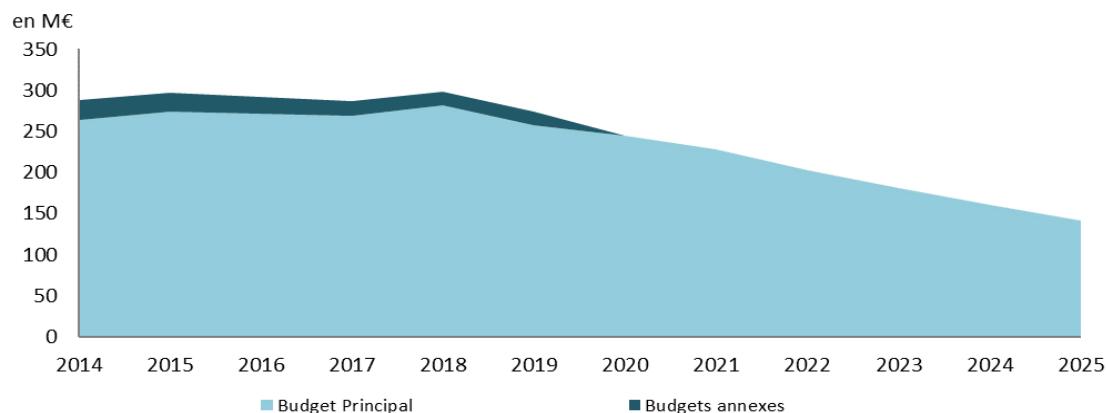
La très probable mise à contribution durable des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, obligera la ville à maintenir un niveau d'épargne élevé et donc à poursuivre la recherche de marges de manœuvre par l'adaptation permanente et la modernisation de ses services, le ciblage de ses aides et la recherche de financements auprès de ses partenaires.

3.1.3 La dette

L'encours net de dette au 1er janvier 2025 était de 160,2 millions d'euros sur le budget principal. Il n'y a plus de dette sur les budgets annexes. Les remboursements contractuels sont de 19,1 millions d'euros sur l'année. Par conséquent, l'encours de dette sera précisément de 141,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2026, soit une baisse de 11,9 %.

Au 1^{er} janvier 2026, la dette du budget principal sera composée de 63% de taux fixe, 2 % de taux fixe à barrière et 35 % de taux variable. L'encours de la dette de la ville du Havre ne comporte pas de risque avec 98 % de l'encours de dette classé 1A (niveau de risque le plus faible correspondant à un taux fixe ou un taux variable) et 2 % classé 1B (niveau de risque faible correspondant aux produits à barrière dont le taux fixe devient variable si la barrière est franchie). Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 2,3 % (estimé au 01/01/2026).

L'évolution de l'encours de dette depuis 2014 :



Les gains sur les produits structurés :

La ville possède trois prêts structurés d'un encours global de 2,8 millions d'euros. Les gains obtenus par la contractualisation de ces prêts sont de 1,25 million d'euros pour les produits de pentes (basés sur l'écart entre deux taux variables) et de 1,63 million d'euros pour les produits à barrières. Le gain étant évalué par rapport au niveau du taux fixe applicable antérieurement à la renégociation de ces prêts.

Les gains sur le refinancement des prêts :

Trois prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'un montant total de 21 365 000 euros ont été remboursés par anticipation et refinancés, en 2021, sur la totalité du montant, par quatre prêts de la Banque Postale. Les prêts de la CDC étaient indexés sur livret A avec une marge de 0,60 %, soit un taux actuel de 3,60 %. Les prêts de refinancement présentant des taux fixes de 0,51 % à 0,60 %. Cette opération de refinancement présente un gain global estimé, calculé sur la durée des prêts, de 4,6 millions d'euros.

Les prêteurs :

Le profil des prêteurs de la ville, ci-dessous, est très diversifié et équilibré. Il témoigne de la confiance que lui accordent ses partenaires bancaires. La répartition de l'encours par prêteurs en millions d'euros (au 01/01/2026) :

	En M€	Part de l'encours
Banque Postale (CAFFIL)	44,92	31,8%
Société Générale	26,73	18,9%
SFIL / CAFFIL	19,16	13,6%
Caisse d'Epargne Normandie	18,58	13,2%
Crédit Agricole	12,16	8,6%
Crédit Foncier de France	11,83	8,4%
Caisse des dépôts et consignations	3,41	2,4%
BCME - Arkea	3,19	2,3%
Natixis	0,75	0,5%
Crédit Coopératif	0,25	0,2%
Caisse d'allocations familiales	0,16	0,1%
	141,14	

Prévisions pour le BP 2026 :

L'encours de dette consolidé à fin 2025 est en baisse de 11,9 %. Il est prévu d'emprunter à nouveau en 2026. Aussi, les frais financiers seraient en baisse de 31,8 % (soit 4,5 M€ au BP 2026 contre 6,6 M€ au BP 2025). En 2025, les emprunts seront souscrits à taux fixe ou variable en fonction des critères les moins risqués de la charte de bonne conduite Gissler.

3.2 La réalisation des projets d'équipement

La répartition du financement des investissements se présente de la manière suivante depuis 2019 :

	En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Dépenses d'équipement	46,3	37,1	45,9	40,4	45,0	49,8	54,6	
Avances et comptes de tiers* (Solde)	8,1	4,9	8,3	0,2	0,5	2,2	0,4	
Dépenses d'investissement à financer	54,4	42,0	54,2	40,6	45,5	52,0	55,0	
Part financée par les ressources propres après remboursement du capital de la dette	52%	74%	90%	84%	100%	96%	97%	

* Avances versées ou remboursées par les budgets annexes d'aménagement de terrains et solde des dépenses avancées ou remboursées pour le compte de tiers

En 2026, la part prévisionnelle d'emprunt inscrite au budget primitif représenterait 61 % des dépenses d'équipement et sera ajustée en cours d'exercice en fonction des réalisations effectives des dépenses d'équipement, des subventions supplémentaires encaissées et de la part du résultat de l'exercice précédent affectée à la réduction du recours à l'emprunt.

L'exercice 2026 est également la dernière année d'engagement du PPI 2021-2026 qui correspond à une programmation globale d'autorisations de programme de 345 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement 2026 restent élevées et augmentent de 3,7 millions d'euros pour atteindre 71,9 millions d'euros afin de permettre notamment la poursuite des grands chantiers.

Les investissements en matière d'Education sont majeurs en 2026 à hauteur de 11,7 millions d'euros, en hausse de 52 %. Il s'agit notamment de la rénovation globale des écoles Grouchy (3,7 M€) et Paul Bert (3,4 M€) et de l'enveloppe de mobilier et matériel dans les écoles qui est augmentée de 77 % à hauteur de 1,3 million d'euros en particulier pour moderniser le matériel des cantines scolaires et poursuivre le déploiement du dispositif de sécurisation des écoles.

Un montant de 11,2 millions d'euros sera mobilisé pour la résorption des décharges de Dollemard.

Les projets culturels sont prévus à hauteur de 11,7 millions d'euros notamment pour le centre d'expositions Antoine Rufenacht (5,1 M€) et la nouvelle bibliothèque Raymond Queneau (1,3 M€).

Les investissements dans le domaine du sport sont évalués à 16,9 millions d'euros et il s'agit en particulier de la rénovation de la piscine de Caucrauville pour 10 millions d'euros, de la reconstruction du gymnase Edouard Vaillant pour 3,1 millions d'euros et de la rénovation du stade Poret pour 1,1 million d'euros.

En résumé, les dépenses prévues au budget primitif 2026, d'un montant global de **335,5 millions d'euros**, par politiques publiques (fonctionnement et investissement) se présenteraient ainsi :

Politiques publiques	M€	%
Education et Jeunesse	59,4	19,8%
Petite enfance	13,2	4,4%
Proximité et services à l'usager	10,2	3,4%
Opérations d'aménagement urbain	10,1	3,4%
Qualité et sécurité des espaces publics	53,8	18,0%
Culture et patrimoine	44,2	14,8%
Sport et nautisme	34,3	11,5%
Solidarités humaines et territoriales	18,4	6,1%
Pilotage et moyens de la collectivité	55,8	18,7%
Opérations financières	36,1	
		335,5

Conclusion :

Le budget primitif 2026 est un budget de transition entre le mandat actuel et le nouveau mandat. Il reflète le respect des engagements pris en 2020 tant en matière de stabilité des taux d'imposition ou des tarifs des cantines scolaires que de soutien aux politiques publiques prioritaires et de réalisation des investissements.

Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget, notamment la contribution à l'effort de redressement des comptes publiques, qui est estimée à 5,4 millions d'euros, l'équilibre du budget primitif 2026 est assuré.

L'épargne brute s'élèverait par conséquent à 26,6 millions d'euros au BP 2026 contre 24 millions d'euros au BP 2025 (29,7 millions d'euros après prise en compte de la loi de finances définitive). Ce montant est inférieur à notre cible de 30 millions d'euros ce qui traduit le niveau d'incertitudes. Pour rappel, l'épargne brute s'est élevée à 55 millions d'euros au compte financier unique 2024.

Notre capacité de désendettement prévisionnelle s'élèverait à 5,3 années, soit un niveau correct.

La Ville ne réalisera pas d'emprunt en 2025. L'encours de dette se réduit par conséquent de 160,2 millions d'euros fin 2024 à 141,1 millions d'euros fin 2025. De nouveaux emprunts devraient être mobilisés en 2026 sans faire évoluer l'encours de dette de manière significative.

Le budget de fonctionnement s'élèverait à 237,8 millions d'euros (contre 233,4 M€ en 2025) et le budget d'investissement à 97,7 millions d'euros (dont 71,9 M€ de dépenses d'équipement contre 68,2 M€ en 2025), soit un montant global des dépenses réelles de 335,5 millions d'euros (hors contribution au redressement des finances publiques).

ANNEXE 1 : Les avantages en nature et le temps de travail

Les avantages en nature

Les avantages en nature constituent une forme de rémunération et donnent lieu, pour la valeur fiscale déclarée, à contributions et cotisations. Ils entrent également dans les bases d'imposition déterminant le revenu imposable.

L'avantage en nature logement peut être, soit :

- un logement attribué par nécessité absolue de service : 25 agents en ont bénéficié en 2024, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 63 944 euros sur l'année ;
- un logement attribué par utilité de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte : 3 agents en ont bénéficié en 2024, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 5 604 euros sur l'année.

L'attribution d'un véhicule de fonctions par nécessité absolue de service, ou d'un véhicule de service dont l'usage privé est autorisé par la collectivité, constituent l'avantage en nature « véhicule ». En 2024, 8 agents en ont bénéficié, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 23 669 euros.

Les bénéficiaires de l'avantage en nourriture, sont, quant à eux, principalement les agents des écoles ou des crèches, qui prennent leur repas sur le lieu de travail (les repas pris au restaurant municipal ne rentrent pas dans ce cadre). En 2024, 724 agents ont bénéficié de cet avantage, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 223 010 euros.

Le temps de travail :

Le décret du 12 juillet 2001 fixe le temps de travail dans fonction publique à 1 607 heures annuelles. Jusqu'en 2019, les collectivités territoriales pouvaient choisir de déroger au décret et donc concrètement de ne pas appliquer la norme légale de 1 607 heures travaillées. C'est le choix qu'a fait la Ville du Havre avec un temps de travail qui n'excédait pas 1 582 heures dans l'année.

La loi du 6 août 2019 supprime cette possibilité et impose à la Ville de mettre son temps de travail en conformité.

La délibération du 28 juin 2021 fixe, à compter du 1er janvier 2022, le temps de travail à 1 607 heures annuelles.